

**CONSEIL MUNICIPAL
DE
CHARTRIER FERRIERE**

SEANCE DU 01 JUIN 2021

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

Absents / M FEILLU -MME GRAMOND -excusés

PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 27.04. 2021 est adopté à l'unanimité

Virement de crédit

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les crédits suivant :

Section Investissement	Dépenses	recettes
Opération : logement		1975.00
Opération : bâtiment mairie	1425.00	
Opération : école agrandissement	550.00	

FST / Bonus Solidarité Additionnel

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de l'AGGLO de Brive L'octroi d'une subvention au titre du F S T 2021 (fonds de soutien territorial) augmenté du Bonus de Solidarité Additionnel pour les travaux de voirie 2021 - soit un montant de subvention de 11 460.00 €

TRAVAUX de VOIRIE 2021-

Après avoir entendu le rapport de la commission des travaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'Entreprise DEVAUD TP pour la réalisation des travaux de voirie 2021 pour un montant H.T . de 40201.00 €

la Magaudie –rural « clos de jacques »-VCI tranche 2« la sole » - VCI tranche 3 « les perruges »- Vc1 tranche 4 « coudonnet » -VC « le Mazajoux »

ACCESSIBILITE / Eglise de FERRIERE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité après avoir pris connaissance du rapport de la commission des travaux de retenir l'entreprise BESSOT pour la réalisation de l'accessibilité à l'Eglise de FERRIERE – montant des travaux 3318.25 € H.T.

Dissimulation des réseaux de télécommunications / village des BORDERIES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de participation financière de la commune a l'enfouissement des réseaux de télécommunications dans le village des BORDERIES pour un montant de 18 880.29 €

Fourniture et pose de poteau incendie

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise MIANE & VINATIER pour la pose d'un poteau incendie dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux au village des BORDERIES

DEROGATION – Projet de construction de gîtes pour location

Le Conseil Municipal , après avoir pris connaissance de ce dossier(projet de construction de cabanes insolites déposé par un administré) et délibéré : à l'unanimité

-Sollicite une demande de dérogation au PLU (en cours d'étude) pour la réalisation de ce projet conformément à l'article L111-4-4° du code de l'urbanisme

-Demande que cette dérogation soit soumise pour avis conforme à la CDPENAF conformément à l'article L111-5 du code de l'urbanisme

Infos diverses

Ecole / début des travaux juillet 2021

Adressage / distribution des numéraux aux habitants

Village de « La Magaudie » / étude lieu de stockage collectif des containers ou zone de retournement pour collecte des containers par le SIRTOM

Panneau de limitation vitesse 50 a déplacer

Village « la borie » / à quand l'enfouissement des réseaux ?

La sole / vente parcelle communale